

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 13/12/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
M. RECORIS Roger, Maire-adjoint de CESTAS
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme BOURSEAU*)
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à M. BILLOUX*)
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORIS*)
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BRISSON*)
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à M. MAU*)
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme LE YONDRE*)
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 1^{er} décembre 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 29 novembre 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Délibération n° DE-0079-2023

Rapporteur : **M. MAU**

Objet : **Egalité Femmes/ Hommes - Plan d'actions**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que le Centre de Gestion accompagne les collectivités affiliées du département sur de multiples sujets liés à la gestion des ressources humaines, et notamment sur le thème de l'égalité.

Les collectivités territoriales et les établissements publics intercommunaux, échelon de gouvernance les plus proches du citoyen, ont en effet une responsabilité et un rôle majeurs à jouer pour favoriser une société plus égalitaire.

Divers outils leur sont proposés pour les sensibiliser aux questions d'égalité et leur permettre de répondre à leurs obligations en la matière. Un dispositif pour prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral et sexuel ainsi que les agissements sexistes est notamment en place sur le territoire de la Gironde depuis le mois d'avril 2023.

L'accompagnement pourrait cependant encore être amélioré.

C'est une ambition à laquelle l'engagement interne du CDG33 en la matière doit permettre de répondre.

En tant qu'établissement public, le CDG33 gère également ses propres ressources humaines. Il a ainsi défini ses Lignes Directrices de Gestion et sa stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines se décline par thème, dont celui de l'égalité. Son expérience doit permettre de contribuer aux services qu'il rend aux collectivités de la Gironde et c'est aussi le sens du projet égalité Femmes/ Hommes lancé fin 2022.

Le projet égalité Femmes/Hommes permet d'inscrire l'égalité au sein du CDG et de déployer des actions nécessaires à la qualité des relations, à la prise en compte des besoins de chacun et de chacune.

Il implique un portage administratif et financier avec la création de référents égalité mais aussi d'un budget dédié.

L'évaluation des process nécessitant des améliorations voire des corrections en termes de rémunération, d'accès à l'emploi, d'articulation vie professionnelle et personnelle a été réalisée.

Le Plan d'actions Egalité repose sur des orientations déclinées en objectifs.

Le plan d'actions proposé prévoit notamment de questionner les groupes de rémunération et primes associées, de différencier le travail réel et prescrit, de créer des indicateurs, d'être vigilant sur les personnels itinérants, d'évaluer l'organisation du temps de travail. Des actions portent sur la prévention des risques professionnels au sein de l'établissement (santé, DUEVRP). Des actions de communication et de formation à destination des agents, des partenaires et intervenants (concours, instances consultatives) sont également prévues, qui pourraient dans un second temps être déployées en développant un réseau égalité au sein de la coopération régionale des CDG de Nouvelle-Aquitaine.

Sur ce dernier axe que le CDG33 a sollicité le FEP afin d'être accompagné dans sa démarche de diffusion d'une culture commune reposant sur la sensibilisation tant des élus que du personnel ou de ses représentants. L'intervention d'un prestataire reconnu sur des temps dédiés est le gage de la création d'un socle commun fort, qui permettra d'asseoir le projet et d'inscrire celui dans un temps long.

Accusé de réception en préfecture
033 28300036 20231213 DE 0079-2023 DE
Date de réception en préfecture : 13/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Vu l'article L132-1 du Code Général de la Fonction Publique, qui prévoit que pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'Etat et ses établissements publics administratifs, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants ainsi que les autres établissements publics élaborent et mettent en œuvre un plan d'action pluriannuel dont la durée ne peut excéder trois ans renouvelables.

Vu les données issues de l'état de la situation comparée des femmes et des hommes du rapport social unique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2023,

Considérant les propositions formulées,

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

- D'approuver le plan d'actions proposé ;
- De prévoir les crédits nécessaires à sa mise en œuvre.

AUTORISE :

- Le Président à prendre les décisions ou actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 13 décembre 2023.

Le secrétaire de séance,

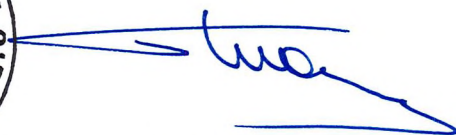


Christophe DUPRAT

Maire de SAINT AUBIN DE MEDOC



Le Président,



Didier MAU

Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

13 DEC. 2023

PUBLIÉE LE :

13 DEC. 2023

PJ : Plan d'actions égalité

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20231213-DE-0079-2023-DE
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Acte à classer**DE-0079-2023**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-13T16-49-15.00 (MI249649957)

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20231213-DE-0079-2023-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Egalité femmes/hommes - plan d'actions

Date de décision : 13/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DE-0079-2023_PLAN_ACTIONS_EGALITE_F...HOMMES.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DE-0079-2023_ANNEXE_PLAN_...HOMMES.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/12/23 à 16:49

Par [COLLENNE Vicky](#)

Transmis

Date 13/12/23 à 16:49

Par [COLLENNE Vicky](#)

Accusé de réception

Date 13/12/23 à 16:52